

Arrêté n° 2022-379/GNC du 9 février 2022
relatif à l'agrément de substances actives et à l'homologation de produits
phytopharmaceutiques à usage agricole par équivalence

Historique :

Créé par : Arrêté n° 2022-379/GNC du 9 février 2022 relatif à l'agrément de substances actives et à l'homologation de produits phytopharmaceutiques à usage agricole par équivalence.

JONC du 17 février 2022
Page 2637

Article 1^{er}

Les substances actives figurant dans le tableau I en annexe du présent arrêté sont agréées en Nouvelle-Calédonie. Cet agrément est délivré pour une durée d'au plus quinze (15) ans à compter de la date de certification du caractère exécutoire du présent arrêté, dans la limite de la durée d'agrément fixée par la Commission européenne en cas de retrait ou de non renouvellement de l'approbation.

Article 2

Les produits phytopharmaceutiques à usage agricole figurant dans le tableau II en annexe du présent arrêté sont homologués pour les usages généraux mentionnés. La durée d'homologation ne peut s'étendre au-delà de la durée d'agrément de la substance active contenue dans le produit homologué.

Article 3

Conformément aux articles R. 252-5, R. 252-12 et R. 252-15 du code susvisé, les substances actives agréées et les produits phytopharmaceutiques à usage agricole homologués font l'objet d'une veille et leur liste est disponible sur le site internet de la direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales (www.davar.gouv.nc).

Article 4

La liste I en annexe du présent arrêté indique la signification des abréviations utilisées pour les classes de toxicité et les phrases de risque des substances actives agréées et des produits phytopharmaceutiques à usage agricole homologués.

Article 5

Le présent arrêté sera transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie.

Annexe à l'arrêté n° 2022-379/GNC du 9 février 2022
relatif à l'agrément de substances actives et à l'homologation de produits
phytopharmaceutiques à usage agricole par équivalence

Tableau I : Substances actives agréées par équivalence

Substance active	Activité biologique	N° agrément	N° CAS	Classe de toxicité
Cymoxanil	Fongicide	123	57966-95-7	H302, H317, H361fd, H373, H400, H 410
Flazasulfuron	Herbicide	11061	104040-78-0	H400, H410
Fluopyram	Fongicide	11062	658066-35-4	H411
Fosthiazate	Insecticide / Nématicide	10046	98886-44-3	H301, H317, H411
Isofétamide	Fongicide	10008	875915-78-9	H411
Milbémectine	Acaricide	10133	111-82-0	H226, H304, H335, H336, H410
Trifloxystrobine	Fongicide	231	141517-21-7	H317, H400, H410
Zoxamide	Fongicide	378	156052-68-5	H317, H400, H410

Tableau II : Produits phytopharmaceutiques à usage agricole homologués par équivalence

Nom commercial	Numéro d'homologation du produit	Code phrase de risque	Origine	Nom fabricant	Nom substance active	Concentration	Groupe	Nom d'usage
ALIAL	14581	H319	France	CHEMINO VA AGRO France SAS	Fosetyl-aluminium	800 G/KG	Fongicide	Agrumes, Ananas, Chicorée, Cognassier, Fraisier, Houblon, Nashi, Néflier, Poirier, Pommier, Pommette
AMALINE FLOW	14582	H302, H319, H410	France	NUFARM SAS France	Cuivre Zoxamide	266,6 G/L 40 G/L	Fongicide	Tomate, Vigne
ARGOS	14583	H226, H315, H319, H317, H400, H410, H411	Belgique	ARYSTA LIFE SCIENCE	Huile d'orange	843,2 G/L	Antigerminatif	Pomme de terre
BANOLE EC	14584	H304	Australie	TOTAL	Huile de paraffine	100 %	Insecticide / Acaricide / Fongicide	Agrumes, Banane, Cultures ornementales, Cultures tropicales (Avocat, Kiwi, Mangue, Fruit de la passion), Fruitiers à pépins, Fruitiers à Noyaux, Vigne
BORDER	14585	H319	France	CHEMINO VA AGRO France SAS	Mésotrione	100 G/L	Herbicide	Maïs
		H302,						Abricotier, Cerisier, Noisetier,

Arrêté n° 2022-379/GNC du 9 février 2022

Mise à jour le 24/02/2022

CHAMP FLO AMPLI	14586	H319, H332, H410	France	NUFARM SAS	Cuivre	360 G/L	Fongicide	Noyer, Olivier, Pêcher, Plantes aromatiques, Pomme de terre, Pommier et cultures rattachées, Prunier, Salades, Tomate, Vigne
COPLESS	14587	H302, H315, H318, H400, H410	France	NUFARM SAS	Cuivre	375 G/KG	Fongicide	Amandier, Aubergine, Cerisier, Cognassier, Laitues, Nashi, Noisetier, Noyer, Olivier, Prunier, Pêcher, Poirier, Plantes aromatiques, Pomme de terre, Pommier, Porte graine betterave, Porte graine potagères, PPAMC et Florales, Salades, Tomate, Vigne
CREDIT	14588	H413	France	NUFARM SAS	Glyphosate	540 G/KG	Herbicide	Arboriculture, Cultures Légumières, Interculture, Viticulture
CUPROXAT SC	14589	H410	France	NUFARM SAS	Cuivre	190 G/L	Fongicide	Agrumes, Ail, Amandier, Arbres et Arbustes, autres cucurbitacées à peau non comestibles, Cerisier, Châtaignier, Chicorées, Concombre, Cornichon et autres Cucurbitacées à peau comestible, Courgette, Cultures florales et plantes vertes, Échalotes, Fruits à coque, Kiwi, Laitue, Mâche, Melon, Noisetier, Oignon, Pastèque, Pêcher, Pois écosés frais uniquement, Pommier, Prunier, Roquette et autres Salades, Rosier, Scaroles, Tomates, Vigne

CUPRUSSUL	14590	H410	France	NUFARM SAS	Sulfate de cuivre	20 %	Fongicide	Aubergine, Olivier, Tomate, Vigne
DELEGATE	14591	H317, H373, H361f, H410	France	CORTEVA AGRISCIE NCE France SAS	Spinétoram	250 G/KG	Insecticide	Abricotier, Cerise, Nectarine, Pêche, Poire, Pomme, Prune
EXPLICIT EC	14592	H302, H372, H411	France	CHEMINO VA AGRO France SAS	Indoxacarbe	150 G/L	Insecticide	Artichaut, Aubergine, Cameline, Cardon, Céleri branche, Cerisier, Colza, Concombre, Courgette, Crucifères oléagineuses, Epinard, Epinard porte graine uniquement, Fenouille, Laitue, Mâche, Moutarde, Pêcher, Poivron, Pommier, Porte graine PPAMC – Florales et Potagères, Porte graine uniquement Laitue – Chicorée – Scarole – Mâche, Tomate, Vigne
FLINT	14593	H317, H362, H410	France	BAYER SAS France	Trifloxystrobine	500 G/KG	Fongicide	Bananier, Cognassier, Houblon, Nashi, Néflier, Poirier, Pommette, Pommier, Vigne
JOGG	14594	H410	France	NUFARM SAS	Flazasulfuron	250 G/KG	Herbicide	Agrumes, Olivier, Vigne
KRYOR	14595	H411	Belgique	BELCHIM CROP PROTECTION	Isofétamide	400 G/L	Fongicide	Abricotier, Cerisier, Fines herbes (uniquement sous tunnel et sous serre Fraisier), Laitue (uniquement sous serre et tunnel), Vigne

KUNSHI	14596	H317, H319, H361d, H373, H400, H410	Belgique	BELCHIM CROP PROTECTI ON	Cymoxanil	250 G/KG	Fongicide	Pomme de terre
					Fluazinam	375 G/KG		
KYLEO	14597	H317, H319, H410	France	NUFARM SAS	Glyphosate	32 %	Herbicide	Traitements généraux
					2,4 – D	27,90 %		
LIMOCIDE	14598	H332, H319, H411	France	VIVAGRO	Huile d'orange douce	60 G/L	Insecticide / Acaricide / Fongicide	Agrumes, Ananas, Avocatier, Bananier, Carotte, Cassissier, Chicorée, Choux, Choux feuillus, Concombre, Cornichon, Courgette, Estragon, Fraisier, Framboisier, Fruit de la passion, Goyavier, Houblon, Infusions, Kiwi, Laitue, Légumineuses, Potagères, Manguier, Melon, Navet, Oignon, Palmiers alimentaires, Papayer, Pêcher, Persil, Poireau, Poivron, Pommier, Salsifis, Tabac, Tomate, Vigne
LUNA PRIVILEGE	14599	H411	France	BAYER SAS France	Fluopyram	500 G/L	Fongicide	Bananier, Chicorée Witloof production de chicons,
LUNA SENSATION	14600	H302, H362, H410	France	BAYER SAS France	Fluopyram	250 G/L	Fongicide	Cassissier, Cresson Alénois, Fève, Fève sèche, Flageolet, Fraisier, Framboisiers et autres Rubus, Haricot sec, Haricots non écosés frais, Laitue, Lentille, Mâche de plein champ, Mûrier sous-abri, Pois chiche, Pois de conserve, Pois sec, Potagères, PPAMC et Florales porte- graine, Roquette de plein champ, Tabac, Vigne
					Trifloxystrobine	250 G/L		

MAXISOUFRE	14601	H318	France	BAYER SAS France	Soufre	700 G/L	Fongicide	Abricotier, Arbres et arbustes d'ornement, Aubergine, Avoine, Betteraves industrielles et fourragères, Betteraves potagères, Blé, Carotte, Céleri rave, Concombre, Cornichon, Courgette, Épeautre, Epinard, Fraisier, Haricot et pois frais, Houblon, Melon, Nectarinier, Noisetier, Orge, Panais, Pêcher, Piment, Poirier, Pois écosés frais, Poivron, Pommier, Rosier, Salsifis/Scorsonère, Tomate, Triticale, Vigne
MILBEKNOCK EC	14602	H410	Belgique	BELCHIM CROP PROTECTI ON	Milbémectine	9,3 G/L	Acaricide	Cultures florales et Plantes vertes hors sol et sous abri, Fraisier, Framboise Mûres, Rosiers
NEMATHORIN 10 G	14603	H301, H317, H411	France	SYNGENT A France SAS	Fosthiazate	10 %	Insecticide / Nématicide	Bananier, Pomme de terre,
RADIANT	14604	H361f, H373, H410	France	CORTEVA AGRISCIE NCE France SAS	Spinétoram	120 G/L	Insecticide	Vigne
WARLOCK EC	14605	H227, H302, H304, H315, H319, H332, H335, H336, H410	Australie	ADAMA AUSTRALI A Pty Ltd	Emamectine Benzoate	17 G/L	Insecticide	Brocoli, Choux, Choux de Bruxelles, Chou-Fleur, Coton, Laitues, Maïs doux Poivron, Tomate, Vigne

Liste 1 : Abréviations utilisées pour les classes de toxicité et les phrases de risque

CODE	SIGNIFICATION
H200	Explosif instable
H201	Explosif : danger d'explosion en masse
H202	Explosif : danger sérieux de projection
H203	Explosif : danger d'incendie, d'effet de souffle ou de projection
H204	Danger d'incendie ou de projection
H205	Danger d'explosion en masse en cas d'incendie
H206	Danger d'incendie, effet de souffle ou de projection ; risque accru d'explosion si la quantité d'agent désensibilisateur est réduite
H207	Danger d'incendie ou de projection ; risque accru d'explosion si la quantité d'agent désensibilisateur est réduite
H208	Danger d'incendie ; risque accru d'explosion si la quantité d'agent désensibilisateur est réduite
H220	Gaz extrêmement inflammable
H221	Gaz inflammable
H222	Aérosol extrêmement inflammable
H223	Aérosol inflammable
H224	Liquide et vapeurs extrêmement inflammables
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H227	Liquide combustible
H228	Matière solide inflammable
H229	Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur
H230	Peut exploser même en l'absence d'air
H231	Peut exploser même en l'absence d'air à une pression et/ou une température élevée(s)
H232	Peut s'enflammer spontanément au contact de l'air
H240	Peut exploser en cas d'échauffement
H241	Peut s'enflammer ou exploser en cas d'échauffement
H242	Peut s'enflammer en cas d'échauffement
H250	S'enflamme spontanément au contact de l'air
H251	Matière auto-échauffante ; peut s'enflammer
H252	Matière auto-échauffante en grandes quantités ; peut s'enflammer
H260	Dégage, au contact de l'eau, des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément
H261	Dégage au contact de l'eau, des gaz inflammables
H270	Peut provoquer ou aggraver un incendie ; comburant
H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion ; comburant puissant
H272	Peut aggraver un incendie ; comburant
H280	Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur
H281	Contient un gaz réfrigéré ; peut causer des brûlures ou blessures cryogéniques
H290	Peut être corrosif pour les métaux
H300	Mortel en cas d'ingestion
H301	Toxique en cas d'ingestion
H302	Nocif en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H305	Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H310	Mortel par contact cutané
H311	Toxique par contact cutané
H312	Nocif par contact cutané
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires
H315	Provoque une irritation cutanée

H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H320	Provoque une irritation des yeux
H330	Mortel par inhalation
H331	Toxique par inhalation
H332	Nocif par inhalation
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H340	Peut induire des anomalies génétiques
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques
H350	Peut provoquer le cancer
H350i	Peut provoquer le cancer par inhalation
H351	Susceptible de provoquer le cancer
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus
H360F	Peut nuire à la fertilité
H360D	Peut nuire au fœtus
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus
H360Fd	Peut nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H360Df	Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité
H361d	Susceptible de nuire au fœtus
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus
H362	Peut-être nocif pour les bébés nourris au lait maternel
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H413	Peut-être nocif à long terme pour les organismes aquatiques
H420	Nuit à la santé publique et à l'environnement en détruisant l'ozone dans la haute atmosphère